AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-10-73 585992

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34076 MONTPELLIER-CEDEX
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel 30 F

Su

N° 156 Octobre 1973

TRAITEMENTS D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=-

ABRICOTIERS : Avant la chute des feuilles il faut procéder au nettoyage des arbres par l'élimination des rameaux morts et des fruits momifiés.

Les plantations précédemment victimes des dégâts des chenilles défoliantes peuvent être protégées contre le renouvellement de ces dégâts par la pose de ceinture de glu autour des troncs, formant obstacle à la montée des femelles aptères.

CERISIERS : C'est à l'automne que l'on doit prévenir les maladies bactériennes, l'infection se faisant par les plaies d'abscission foliaire au moment de la chute des feuilles ; en conséquence les vergers touchés par ces maladies recevront au début de cette chute des feuilles un traitement cuprique (300 grammes de cuivre métal par hectolitre) un deuxième traitement sera réalisé à la fin de la défoliation.

PECHERS, PRUNIERS ET AMANDIERS : Des dégâts imputables au fusicoccum amygdali ont provoqué des dommages parfois importants à certains vergers.

Il faut pulvériser, à trois reprises, pendant la chute des feuilles une bouillie à base d'un anticryptogamique de synthèse.

POIRIERS : Une maladie bactérienne, pseudomonas syringae est assez fréquemment observée dans notre région. Elle provoque des dessèchements floraux. Pulvériser dès réception du présent avis une bouillie cuprique (300 grammes de cuivre métal).

RESIDUS

-=-=-=-=

Le Journal Officiel du 4 Octobre a publié un arrêté interministériel relatif à la teneur en résidus de pesticides dans et sur les fruits et légumes.

Nous tenons à préciser que l'observation stricte des réglementations de délais d'emploi avant récolte, délais qui sont régulièrement rappelés par nos bulletins ainsi que l'application des prescriptions d'utilisation des spécialités commerciales, indiquées sur les emballages, permettent d'obtenir des productions respectant la nouvelle législation concernant les résidus.

L'Inspecteur

P. BERVILLE

Les Ingénieurs

CHRESTIAN - TROUILLON

Tirage du 16 Octobre 1973 - 2525 exemplaires
Précédent tirage 27-9-1973

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx